



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2021

Le treize avril deux mille vingt et un à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Liancourt Saint Pierre, se sont réunis dans la salle des fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents : Sylvain LE CHATTON, Jérôme LEROY, Angélique HRYNIUKA, Patrick LEBAILLIF, Virginie HERVOUET, Nathalie AUROUX, Vincent COUTEAU, Axel INGWILLER, Fabienne MAHÉ, Vanessa YHUEL, Alexandre CHAPELON, Martine LEREBOURG, Christophe BLACQUE, Laurent LAROCHE.

Était absent excusé : Alexandre CHAPELON qui a donné pouvoir à Angélique HRYNIUKA.

Virginie HERVOUET a été nommé secrétaire

.....

La séance est ouverte à 20 H 11 sous la présidence de M. Sylvain LE CHATTON, Maire, qui annonce l'ordre du jour.

.....

ORDRE DU JOUR (session ordinaire)

Date de convocation : 08 avril 2021

- ✓ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 mars 2021.
- ✓ Vote des subventions pour les associations- **(délibération)**
- ✓ Vote des taux de fiscalité directe locale - **(délibération)**
- ✓ Vote du budget de la commune- **(délibération)**
- ✓ Devis : travaux salle de classe côté bibliothèque – **(délibération)**.
- ✓ Travaux au Vivray – **(délibération)**.
- ✓ Devis : City-Stade – **(délibération)**.
- ✓ Election d'un conseiller pour suppléer au Maire intéressé à la délivrance d'une autorisation d'urbanisme – **(délibération)**.

Débat sans délibération / Informations diverses

- Désagrément continué : mail de M. Jean-Claude LAHURE
- Circulation sur les chemins ruraux

.....

- Approbation du procès-verbal du 15/03/2021 : approuvé à l'unanimité.

Arrivée de Christophe BLACQUE à 20 h 35

✓ Vote des subventions pour les associations- (délibération n°2021-10)

Le Conseil Municipal a délibéré pour attribuer la somme de 3 500,00 € **du compte 6574** aux Associations suivantes **sous conditions d'obtenir les dossiers complets** :

SECOURS CATHOLIQUE : 100,00 €

AFMTELETHON : 100,00 €

AFSEP : 100,00 €

APE COLLEGE DE CHT EN VEXIN : 500,00 €

CIE THEATRE AL DENTE : 500,00 €

LES JARDINS FAMILIAUX : 80,00 €

TENNIS CLUB: 280,00 €

CLUB SPORTIF CHAUMONTOIS: 160,00 €

E.N.V.O.L : 100,00 €

AIKIDO CHT EN VEXIN : 80,00 €

COMITE DES FETES : 1 500,00 € (**Monsieur Patrick LEBAILLIF s'est abstenu pour ce vote**)

Compte 6574

Budget prévu : 14 000 ,00 €

Reste : 10 500,00 €

CENTRE SOCIAL RURAL (**compte 6281**) : 3 400,00 €

D'autres associations n'ont pas fourni tous les documents nécessaires. L'attribution d'une subvention pourra faire l'objet d'un vote en prochain CM.

La délibération a été votée l'unanimité sauf pour le Comité des fêtes.

✓ Vote des taux de fiscalité directe locale - (délibération n°2021-11)

Vu la réforme de la taxe d'habitation en 2021 vis à vis des collectivités, les communes ne perçoivent plus le produit Taxe Habitation sur les résidences principales. Cette perte est compensée par l'attribution de la part départementale de taxe foncière bâti (TFB) à chaque commune et par le calcul d'un coefficient correcteur qui s'appliquera au produit de TFB afin de neutraliser l'effet de sous-compensation ou sur-compensation.

Concrètement, le transfert de la part départementale de la TFB se traduira par l'addition du taux du département (21.54%) à notre taux communal de TFB 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité les taux d'imposition :

- Taxe sur le foncier bâti : 37,16 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 32,57 %

La délibération a été votée l'unanimité

- ✓ Vote du budget de la commune équilibré en recettes et dépenses - (délibération n°2021-12)

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 1 148 400,25 €

RECETTES : 1 148 400,25 €

Chapitre 11 : 754 957,36 €

Chapitre 002 : 703 082,05 €

Chapitre 12 : 109 500,00 €

Chapitre 70 : 5 500,00 €

Chapitre 14 : 21 420,00 €

Chapitre 73 : 219 310,00 €

Chapitre 22 : 6 000,00 €

Chapitre 74 : 201 508,20 €

Chapitre 23 : 105 000,00 €

Chapitre 75 : 18 000,00 €

Chapitre 042 : 2 022,89 €

Chapitre 013 : 1 000,00 €

Chapitre 65 : 142 400,00 €

Chapitre 66 : 5 600,00 €

Chapitre 67 : 1 500,00 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES : 1 400 591,09 €

RECETTES : 1 400 591,09 €

Chapitre 16 : 32 000,00 €

Chapitre 001 : 97 940,22 €

Chapitre 20 : 30 000,00 €

Chapitre 021 : 105 000,00 €

Chapitre 21 : 1 338 063,09 €

Chapitre 10 : 9 627,98 €

Chapitre 27 : 100,00 €

Chapitre 13 : 384 500,00 €

Chapitre 040 : 428,00 €

Chapitre 16 : 800 000,00 €

Chapitre 040 : 2 022,89 €

Chapitre 45821 : 1 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le Budget Communal.

- ✓ Devis : travaux salle de classe côté bibliothèque – (délibération n°2021-13).

L'école doit être mise aux normes. Angélique HYRINUKA a fait 3 demandes de devis.

Après exposé des devis ci-dessous de :

1. EURO : pour un montant de 41 210,00 € HT
2. ELECTRICIENS MARINOIS : pour un montant de 39 885,00 € HT
3. CGS : pour un montant de 38 987,96 € HT

Compte tenu des disponibilités et des composantes proposées dans les différents devis, après délibération, le choix du Conseil Municipal se fait sur l'entreprise CGS.

Le Conseil autorise Monsieur Le Maire à signer le devis de l'entreprise CGS pour un montant de **38 987,96 € HT**.

La délibération a été votée à l'unanimité.

✓ Travaux au Vivray – (délibération n°2021-14).

L'entreprise retenue pour l'exécution des travaux de voirie au Vivray a terminé son chantier. Or ces travaux ne correspondant pas au devis présenté.

Une réunion a eu lieu vendredi 9 avril avec l'entreprise.

Un écart a été constaté, entre la surface devisée et la surface réalisée.

Un changement de solution technique a été fait par l'entreprise : reprofilage de la chaussée à la place d'un remplacement de caniveaux.

Lors du Conseil Municipal, M. le Maire a repris les devis initiaux des 3 entreprises candidates.

Il a également présenté les propositions successives de l'entreprise CVTP.

A l'examen du dossier, le Conseil Municipal décide de valider la facture d'un montant de 25 736,75 € HT (30 884,10 € TTC).

Angélique HYRNIUKA l'adjointe aux travaux ne prend pas part au vote.

La délibération a été votée à 12 voix POUR.

✓ Devis : City-Stade – (délibération n°2021-15).

Le projet de créer un nouvel équipement sportif sous la forme d'un plateau multisports a été validé par le conseil.

Virginie HERVOUET présente les différentes estimations. Elles sont d'un montant supérieur à 40 000 € HT. Monsieur le Maire propose donc le lancement d'une procédure de Marché Public de type MAPA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ⇒ Valide le lancement de la procédure de consultation sous forme de marchés de travaux de type MAPA (Marché à Procédure Adaptée).

La délibération a été votée à l'unanimité

✓ Election d'un conseiller pour suppléer au Maire intéressé à la délivrance d'une autorisation d'urbanisme – (délibération n°2021-16).

Sylvain LE CHATTON ne prend pas part au vote.

Monsieur Sylvain LE CHATTON, Maire, informe le Conseil Municipal qu'il va être intéressé à titre personnel par des travaux qu'il souhaite réaliser et que pour cela, il aura besoin d'un permis de construire.

Or, selon l'article L 422-7 du code de l'urbanisme, si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire, ou de la déclaration préalable soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal de la commune doit désigner un autre de ses membres pour prendre la décision.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de désigner un élu pour prendre toutes les décisions relatives à la délivrance d'un permis de construire, d'une déclaration préalable le concernant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner Patrick LEBAILLIF, pour prendre les décisions relatives à tout dépôt de permis de construire, déclarations préalables ainsi que des éventuels permis modificatifs et autres documents concernant les demandes de Sylvain LE CHATTON.

Débat sans délibération / Informations diverses

- **Demande de M. Jean-Claude LAHURE** : changement du nom de la rue « Route des Groux »

Monsieur Jean-Claude LAHURE demande qu'on change le nom de la rue à la suite de problèmes fréquents avec des livreurs qui se perdent et ne comprennent pas que le Hameau des Groux n°9 n'a rien à voir avec la route des Groux n°9.

Une consultation auprès des riverains sera faite afin d'étudier la pertinence d'un renommage et d'une renumérotation.

- **Circulation sur les chemins ruraux** : remis au prochain conseil.
- **Cuvettes de l'école côté bibliothèque** : les abattants seront changés et un décapage sera fait.
- **Réunion de la commission d'Appel d'Offres** : « projet City-Stade) le mercredi 21 avril 2021 à 20 h.

.....

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du Conseil est levée à 00 h 10.

.....

Liste des délibérations :

- Vote du budget attribué aux associations – **(délibération 2021-10)**
- Vote des taux de fiscalité directe locale – **(délibération 2021-11)**
- Vote du budget communal – **(délibération 2021-12)**
- Devis : travaux salle de classe côté bibliothèque – **(délibération 2021-13)**
- Travaux du Vivray, entreprise CVTP - **(délibération 2021-14)**
- City-Stade – **(délibération 2021-15)**
- Désignation d'un Elu pour le dépôt et la délivrance d'une autorisation d'urbanisme au nom du Maire– **(délibération 2021-16)**

<p>Le Maire</p>  <p>Sylvain LE CHATTON</p>	<p>Le secrétaire de séance</p>  <p>Virginie HERVOUET</p>
---	--

Au registre suivent les signatures des membres :

Nathalie AUROUX	Patrick LEBAILLIF
Fabienne MAHÉ	Vanessa YHUEL
Angélique HRYNIUKA	Jérôme LEROY
Virginie HERVOUET	Laurent LAROCHE
Martine LEREBOURG	Christophe BLACQUE
Axel INGWILLER	

Alexandre CHAPELON a donné pouvoir à Angélique HRYNIUKA	Angélique HRYNIUKA
---	--------------------